L’Inde demande à la France de lever l’interdiction du turban sikh sur les photos d’identité

15/03/2010 à 9h47

L’Inde demande à la France de lever l’interdiction du port du turban sur les photos d’identité de la communauté sikh vivant en France, mettant en avant l’enregistrement d’informations inexactes par les autorités françaises, rapporte lundi The Times of India.



“La France prend des photos et des empreintes digitales comme des marqueurs d’identité. Or si les sikhs sont photographiés sans turban, alors elle enregistre des données inexactes car normalement un sikh porte toujours un turban”, déclare la secrétaire d’Etat aux affaires étrangères, Preneet Kaur, citée par le quotidien. “La question est étudiée et nous avons bon espoir qu’elle soit résolue”, a-t-elle poursuivi.

Selon la secrétaire d’Etat, la visite en France en juillet 2009 du premier ministre indien Manmohan Singh, lui-même sikh, est un “message fort” selon lequel Paris n’est pas hostile au port du turban. De nouvelles normes relatives aux photographies sur les documents français d’identité tels que les passeports, les cartes d’identité, les permis de conduire et les titres de séjour pour les étrangers interdisent depuis 2005 le port de couvre-chefs. Depuis la loi française sur la

laïcité de mars 2004 interdisant les signes religieux “ostensibles” dans l’éducation, des élèves sikhs portant le turban ont été exclus d’établissements scolaires publics.
Suite
(merci à Yann)